



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 14 avril 2015 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre la construction d'un garage détaché à 1,5 m de la ligne latérale nord-est (droite), en dérogation à l'article 7.8.2 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel exige une marge de recul latérale minimale de 8 m.

Identification du site concerné : Lot 2 618 573 du Cadastre du Québec
27, rue des Chênes

2. Permettre la construction d'un garage détaché à 12 m de la ligne avant, en dérogation à l'article 7.8.1 du Règlement de zonage numéro 269-05, lequel exige une marge de recul avant minimale de 15 m.

Identification du site concerné : Lot 4 074 071 du Cadastre du Québec
83, rue Laviolette

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance régulière du conseil du 14 avril 2015 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 24^e jour de mars 2015.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier